

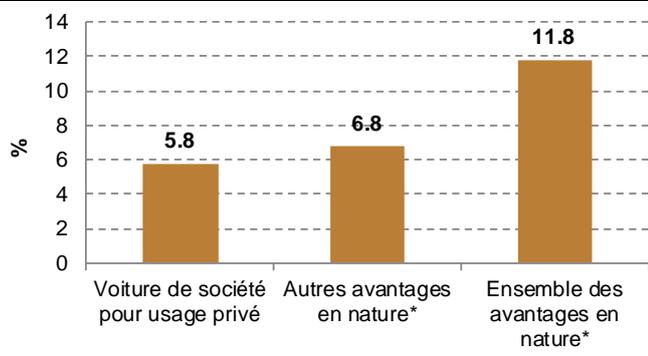
Auteur: Ioana Cristina Salagean  
Publication périodique | Juillet 2014

**STATEC**  
Institut national de la statistique  
et des études économiques

Les avantages en nature sont des produits et des services qui sont fournis sous des conditions avantageuses, voire gratuitement, par les entreprises à leurs salariés, et dont ceux-ci peuvent faire usage dans un cadre privé. Citons comme exemples, la mise à disposition d'une voiture, d'un logement, d'un téléphone mobile, mais aussi l'accès à une cantine d'entreprise, la fourniture de chèques-repas (tickets-restaurant) ou de chèques-transport, de prix d'achat avantageux pour certains produits de l'entreprise, de la possibilité de cotiser à une caisse complémentaire de pension... Les avantages en nature constituent un élément de la rémunération des salariés et ils sont à ce titre soumis aux cotisations sociales et à l'impôt. Depuis 2007, l'enquête communautaire EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages évalue le revenu monétaire des avantages en nature. Sur base de cette évaluation, la présente publication analyse le poids des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés.

### Un peu moins de 12% des salariés ont touché des revenus en nature en 2012

Graphique 1 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

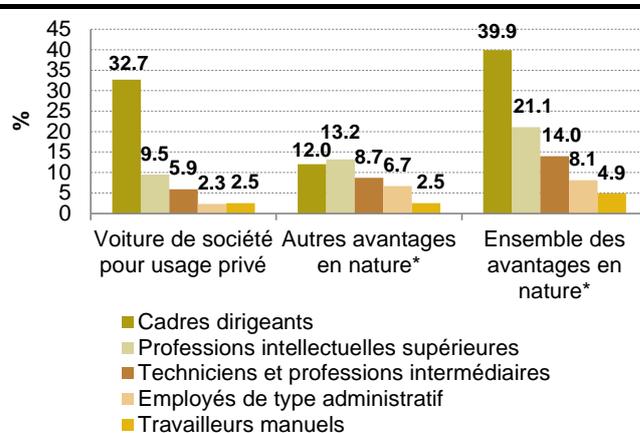
Selon les données recueillies dans l'enquête EU-SILC, 11.8% des salariés ont perçu des revenus en nature en 2012. Ils ont été 6.8% à pouvoir faire usage d'une

voiture de société à des fins privées, et 5.8% à bénéficier d'autres formes d'avantages en nature<sup>1</sup>.

### Des inégalités importantes selon les professions et le genre

Près de 40% des cadres dirigeants ont bénéficié d'avantages en nature en 2012, contre 21.1% des salariés exerçant une profession intellectuelle supérieure, 14% des techniciens et professions intermédiaires, 8.1% des employés administratifs et seulement 4.9% des travailleurs manuels.

Graphique 2 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon le type de profession, 2012



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

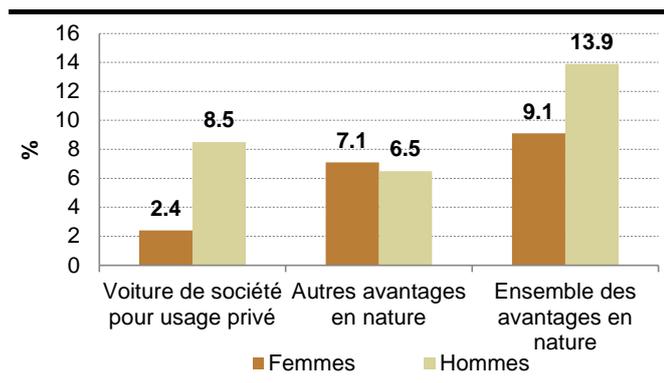
La voiture constitue de loin l'avantage en nature le plus répandu parmi les cadres dirigeants : près de 33% d'entre eux ont bénéficié d'une voiture de société pour leur usage privé, alors que les salariés exerçant d'autres types de professions sont moins de 10% à pouvoir bénéficier d'une voiture.

<sup>1</sup> Parce que certains salariés bénéficient à la fois de l'usage d'une voiture de société à des fins privées et d'autres avantages en nature, leur double comptabilisation doit être évitée dans le calcul de la proportion de salariés qui bénéficient d'un avantage en nature tout type d'avantage confondu. Ainsi, la somme du pourcentage de salariés pouvant utiliser une voiture de société à des fins privées et du pourcentage de salariés touchant d'autres revenus en nature peut être supérieure au pourcentage des salariés déclarant tirer profit d'un avantage en nature tout type d'avantage confondu.

Les autres formes d'avantages en nature en 2012 sont les plus courantes parmi les cadres dirigeants (12.0%) et les professions intellectuelles supérieures (13.2%). La proportion des bénéficiaires tend à se réduire à mesure que l'on descend dans l'échelle des professions, passant à 8.7% pour les techniciens et les professions intermédiaires, à 6.7% pour les employés administratifs et à 2.5% pour les travailleurs manuels.

La répartition fort inégale des avantages en nature selon les professions se reflète dans la disparité entre hommes et femmes qui touchent des avantages en nature : en 2012, près de 14% des hommes ont bénéficié d'avantages en nature contre 9.1% des femmes. La mise à disposition d'une voiture de société est elle aussi beaucoup plus courante parmi les hommes (8.5%) que parmi les femmes (2.4%). C'est un effet de structure qui explique ces inégalités, car les hommes représentent plus de deux tiers des cadres dirigeants et presque deux tiers des professions intellectuelles supérieures, alors que les femmes sont majoritaires parmi les employés de type administratif.

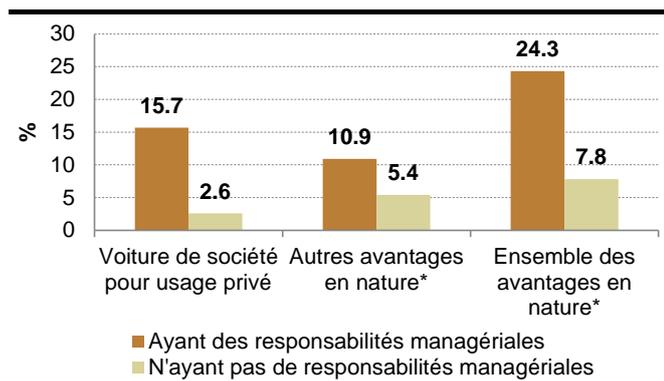
**Graphique 3 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon le genre, 2012**



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

### Les avantages en nature font plus souvent partie de la rémunération des salariés qui ont des responsabilités managériales

**Graphique 4 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon la présence de responsabilités managériales, 2012**



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

Les salariés qui ont la responsabilité formelle de superviser directement le travail d'un autre salarié ou d'un groupe de salariés travaillant pour le même employeur ont trois fois plus de chances de bénéficier d'avantages en nature que les salariés n'ayant pas de telles responsabilités. Les responsables managériaux sont 15.7% à pouvoir utiliser une voiture de société tant à des fins professionnelles que privées et 10.9% à bénéficier d'autres avantages en nature, alors que ces pourcentages ne sont respectivement que de 2.6% et 5.4% pour les salariés sans responsabilité managériale.

### Les avantages en nature sont plus fréquents parmi les salariés qui travaillent dans la branche des services

La rémunération des salariés travaillant dans la branche des services inclut plus fréquemment des avantages en nature par rapport à celle des salariés travaillant dans la branche de l'industrie et de la construction : 12.5% des salariés de la branche des services ont touché des avantages en nature en 2012, contre 9.1% des salariés de l'industrie et de la construction. L'écart est beaucoup plus important si l'on s'intéresse aux bénéficiaires d'autres formes d'avantages en nature que la voiture : les personnes travaillant dans les services ont quatre fois plus de chances que celles travaillant dans l'industrie et la construction de bénéficier de ce type d'avantages. À l'inverse, en 2012 les salariés de l'industrie et de la construction sont plus nombreux (7.1%) à bénéficier d'une voiture de société que les salariés de la branche des services (5.5%).

**Tableau 1 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon la branche d'activité, 2012**

NACE	Voiture de société pour usage privé	Autres avantages en nature*	Ensemble des avantages en nature*
Industrie et construction	7.1	2.1	9.1
Services	5.5	7.9	12.5
Commerce de gros et réparations, transport et entreposage, hébergement et restauration, information et communication	6.1	6.4	11.4
Activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, activités administratives et de soutien	12.6	12.4	22.8
Administration publique, éducation, santé humaine et action sociale	1.2	7.1	8.2
Autres activités de service	1.5	4.1	4.8

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

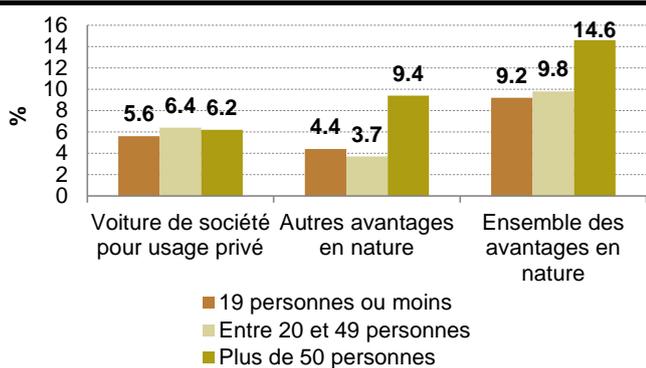
Parmi les salariés de la branche des services, ce sont ceux travaillant dans les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités

scientifiques et techniques ou les activités administratives et de soutien qui bénéficient le plus souvent d'avantages en nature, avec 22.8% de ces salariés ayant été dans ce cas en 2012. Un peu plus de 12% de ces salariés peuvent utiliser une voiture de société à des fins privées et autant bénéficient d'autres types d'avantages en nature. L'égalité entre la part des salariés bénéficiant d'une voiture de société et la part de salariés qui reçoivent d'autres avantages en nature est observée également parmi les salariés des branches du commerce en gros et des réparations, du transport et de l'entreposage, de l'hébergement et restauration, information et communication. On note que l'usage d'une voiture de société est beaucoup moins répandu chez les salariés de la branche de l'administration publique, de l'éducation, de la santé humaine et de l'action sociale ainsi que la branche des autres services (respectivement 1.2% et 1.5%). Ces salariés bénéficient cependant d'autres formes d'avantages en nature (respectivement 7.1% et 4.1%).

### Les salariés des grandes entreprises sont mieux lotis que ceux des petites entreprises

Une autre inégalité existe entre les salariés travaillant dans les petites entreprises et ceux des grandes entreprises : 6% des salariés travaillant dans des entreprises de 50 personnes ou plus<sup>2</sup> ont profité d'avantages en nature en 2012, tandis que ce taux descend à 9.8% pour les salariés des entreprises comprenant entre 20 et 49 personnes et à 9.4% pour ceux travaillant dans des entreprises de moins de 20 personnes.

**Graphique 5 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon la taille de l'unité légale, 2012**



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

Si la proportion des salariés pouvant utiliser une voiture de société à des fins privées est d'environ 6% quelle que soit la taille de l'entreprise, les différences entre les pourcentages de salariés profitant d'autres avantages en nature sont marquées : 9.4% parmi les salariés des grandes entreprises reçoivent d'autres avantages en nature contre 3.7% parmi les salariés des entreprises

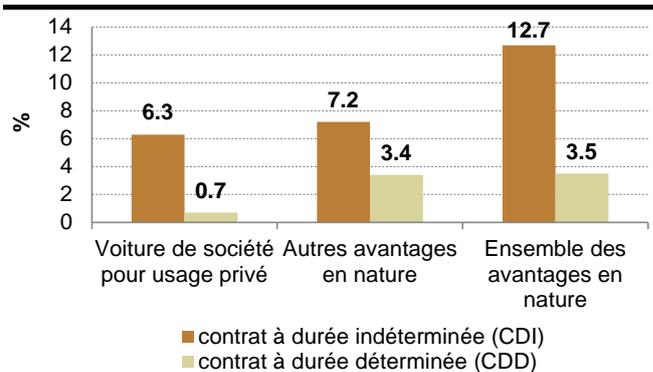
<sup>2</sup> L'unité de référence ici est l'unité locale qui, au Luxembourg, correspond à l'unité légale.

employant entre 20 et 49 salariés et 4.4% parmi les salariés des petites entreprises.

### Les salariés ayant un contrat de travail à durée indéterminée profitent plus souvent d'avantages en nature

Les salariés qui ont souscrit à un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ont 3.5 fois plus de chances de bénéficier d'avantages en nature que les salariés dont le contrat de travail est à durée déterminée (CDD). Les salariées en CDI ont davantage la possibilité d'utiliser une voiture de société à des fins privées : 6.3% des salariés en CDI en bénéficient, contre seulement 0.7% des salariés en CDD. Quant aux autres avantages en nature, 7.2% des salariés en CDI en reçoivent, alors que les salariés travaillant en CDD ne sont que 3.4% à pouvoir en profiter.

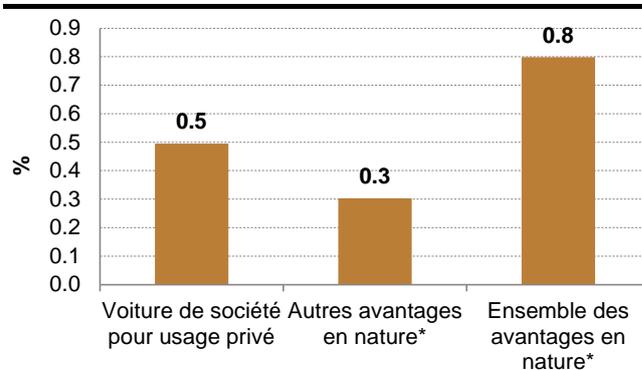
**Graphique 6 : Pourcentage de salariés ayant touché des revenus en nature, selon la durée du contrat de travail, 2012**



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

### Les avantages en nature représentent moins de 1% de la rémunération des salariés

**Graphique 7 : Part des avantages en nature dans la rémunération des salariés, 2012 (en %)**



Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

En 2012, le poids moyen des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés ne dépassait pas 0.8%, dont 0.5% pour la mise à disposition d'une

voiture et 0.3% pour les autres formes d'avantages<sup>3</sup>. Le poids des avantages en nature par rapport aux revenus monétaires reste donc marginal.

### Le poids des avantages en nature varie peu selon les branches d'activité économique et selon les responsabilités managériales

D'après l'enquête EU-SILC, le poids moyen des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés varie peu selon la branche d'activité du salarié : ce sont les salariés travaillant dans la branche des services qui ont la plus grande partie de leur rémunération (0.8%) constituée par des revenus en nature, alors que ce taux n'est que de 0.6% pour les salariés de la branche de l'industrie et de la construction. La différence entre les deux branches ne concerne pas l'accès à une voiture, mais plutôt les autres formes d'avantages en nature. Pour les salariés travaillant dans les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités scientifiques et techniques et les activités administratives et de soutien, la part des revenus en nature dans la rémunération (1.5%) est la plus importante. Ce taux reste cependant marginal par rapport aux revenus monétaires.

**Tableau 2 : Part des avantages en nature dans la rémunération des salariés, selon la branche d'activité économique, 2012 (en %)**

	Ensemble des avantages en nature*	Voiture de société pour usage privé	Autres avantages en nature*
Industrie et construction	0.6	0.5	0.1
Services	0.8	0.5	0.3
Commerce de gros et réparations, transport et entreposage, hébergement et restauration, information et communication	1.0	0.6	0.4
Activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, activités administratives et de soutien	1.5	1.0	0.5
Administration publique, éducation, santé humaine et action sociale	0.3	0.1	0.2
Autres activités de service	0.4	0.1	0.3

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

La part que représentent les avantages en nature dans la rémunération des salariés ayant des responsabilités managériales, comme dans celle des salariés sans de telles responsabilités est très modeste. La première catégorie de salariés est légèrement mieux lotie si l'on s'intéresse au poids de l'ensemble des avantages en nature ou à l'usage d'une voiture de société à des fins

<sup>3</sup> La démarche suivie afin de calculer la valeur monétaire des avantages en nature est décrite dans la note méthodologique se trouvant à la fin de ce document.

privées, alors qu'aucune différence n'est observée entre les salariés ayant ou n'ayant pas de responsabilités managériales concernant les autres avantages en nature.

**Tableau 3 : Part des avantages en nature dans la rémunération des salariés, selon les responsabilités managériales, 2012 (en %)**

	Ensemble des avantages en nature*	Voiture de société pour usage privé	Autres avantages en nature*
Ayant des responsabilités managériales	1.3	0.9	0.3
N'ayant pas de responsabilités managériales	0.5	0.2	0.3

Source : STATEC (en collaboration avec le CEPS/INSTEAD), EU-SILC ; N.B. : \* L'avantage lié à un logement de fonction n'est pas comptabilisé

### Note méthodologique

La collecte de données concernant les avantages en nature dans l'enquête EU-SILC :

L'enquête EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) vise à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Elle est réalisée chaque année auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg.

Depuis 2007, l'enquête EU-SILC évalue le revenu monétaire lié aux différents avantages en nature :

- Usage privé d'une voiture de société : l'avantage mensuel d'une voiture est estimé à 1.5% de son prix global d'acquisition du véhicule à l'état neuf. Cette méthode est notamment utilisée par l'Administration des Contributions Directes pour évaluer la base imposable en lien avec la possession d'une voiture de fonction.
- Les autres avantages (sauf logement de fonction) : les salariés évaluent eux-mêmes l'équivalent monétaire de l'ensemble de leurs avantages.

Les données actuelles de l'enquête EU-SILC ne permettent pas d'évaluer le revenu monétaire engendré par la mise à disposition d'un logement de fonction. Néanmoins, d'après les données du Panel Socio-Economique « Liewen zu Lëtzebuerg » (PSELL-3), seulement 1% des salariés ont bénéficié en 2007 de l'avantage lié au logement<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Voir aussi : F. Berger (2009). Primes et avantages en nature parmi les salariés. CEPS/INSTEAD, Vivre au Luxembourg, n°56.

**Institut national de la statistique et des études économiques**

info@statec.etat.lu

Tél.: 247-84219

[www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)

ISSN 2304-7135